

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/06/2026

Référence
2026-32

Objet de la délibération
Approbation convention entre la micro-crèche et la bibliothèque

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Date de la convocation
26/05/2026

Date d'affichage

L'an 2026, le 1 juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : RONZIER Julien, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, POMMIER Régine, POYET Manon, BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PHALIPPON Sandrine à Mme FAURE Sophie, M. SOUBEYRAND Daniel à M. DUMAS Jean-Marc

A été nommé(e) secrétaire : Mme FAURE Sophie

Objet de la délibération : Approbation convention entre la micro-crèche et la bibliothèque

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention de prêt d'outils d'animation et de médiation conclue entre la Bibliothèque municipale de Soleymieux et la micro-crèche « La Bercelonnette ».

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'outils d'animation (tels que tapis de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260601-2026-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 06/07/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture du
LOIRE.

lecture, kamishibais, valises thématiques, jeux, marionnettes ou expositions légères) afin de soutenir les actions d'éveil culturel et de promotion de la lecture auprès des jeunes enfants accueillis au sein de la structure.

La Bibliothèque municipale s'engage notamment à mettre à disposition les outils disponibles, à définir les modalités de prêt et de réservation, à assurer le prêt gratuit du matériel dans la durée convenue et à fournir, dans la mesure du possible, les notices d'utilisation. La micro-crèche s'engage quant à elle à désigner un référent, à respecter les conditions de prêt, à assurer le bon usage et l'entretien du matériel, ainsi qu'à signaler toute perte ou dégradation.

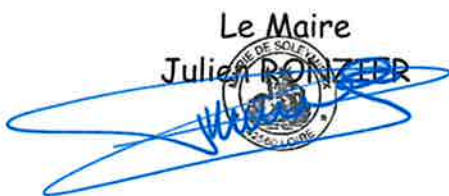
La durée maximale de prêt est fixée à quatre semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 30/06/2026

Le Maire
Julien BONZIER



Secrétaire de séance
Mme FAURE Sophie



Publicité des actes de la commune par voie électronique le

24 JUIL. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260601-2026-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 06/07/2026